



#### LA COMMISSION DES USAGERS





#### De la CRUQ-PC à la CDU

- 1/ La CRUQ-PC
- Créée par la loi du 4 mars 2002
- Mise en œuvre à travers le décret du 2 mars 2005

### **Devient: La Commission des usagers**

- Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016
- Décret du 1° juin 2016





#### COMPOSITION

- La commission est composée comme suit :
- 1° Le représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet;
- 2° Deux médiateurs et leurs suppléants, désignés par le représentant légal de l'établissement dans les conditions prévues à l'article R. 1112-82;
- 3° Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans les conditions prévues à l'article R. 1112-83.

Le règlement intérieur de l'établissement peut compléter la composition de la commission.





#### **MISSIONS**

#### La commission des usagers :

- participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement, en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.
- est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la conférence médicale d'établissement (CME).
- fait des propositions sur ces sujets et est informée des suites qui leur sont données
- peut proposer un projet des usagers





#### **MISSIONS**

- veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches, et de la prise en charge.
- facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.





#### FONCTIONNEMENT

- La CDU élit un président parmi les membres de droits de la commission
- Se réunit 4 fois par an au minimum et autant que de besoins
- Rédige un règlement intérieur
- Les RU sont nommés pour 3 ans





## RÔLE du Représentant des Usagers

#### Participer et représenter :

- Légitimer, car membre d'une association agréée (légitimité de la loi),
- Mandaté par son association et nommé par une autorité (ARS°

#### Observer et dire:

- Observer les pratiques et le fonctionnement du système de santé
- Veiller à la bonne expression des attentes et besoins des usagers
- Construire une parole transversale et généraliste de l'usager en santé allant du constat à l'alerte
- Participer à la définition de la politique en santé, au niveau de l'instance : élaboration, suivi, évaluation des décisions

Défendre et faire incarner les principes de la démocratie en santé (les droits des usagers)
www.france-assos-sante.org



#### La certification

- Obligation légale depuis 1996
- Démarche pilotée par la HAS
- Evalue la qualité et la sécurité des soins délivrés par les établissements de santé
- S'intéresse à la fois à la prise en charge du patient et à la dynamique d'amélioration des établissements.





#### La certification v2020

- Les 3 orientations majeures émises par la Haute Autorité de santé :
  - Médicaliser pour passer d'une culture de moyen à une culture de résultat, pour mieux prendre en compte la pertinence des soins et renforcer le travail en équipe;
  - Simplifier car cette certification doit être accessible à tous. Il faut faciliter la compréhension de la démarche et des méthodes d'évaluation ;
  - S'adapter pour valoriser le travail en équipe et les résultats en termes de parcours, mais aussi prendre en compte les regroupements d'établissements.



# Santé La voix des Cartification, recommandation de la HAS

La V2020

France Assos

- Expérimentation en automne 2019
- Mise en œuvre en 2020
- Le patient-traceur, une méthode d'évaluation plébiscitée

Intégrant à la fois l'analyse des pratiques et le point de vue du patient, la modalité d'évaluation du patient-traceur a fait ses preuves dans l'évaluation de la qualité du service rendu au patient : Elle consiste à analyser le niveau de qualité et de sécurité de la prise en charge d'un patient en s'appuyant d'une part sur un entretien avec le patient lui-même (et/ou son entourage) qui peut rapporter son expérience et sa satisfaction et d'autre part avec l'équipe qui l'a pris en charge sur la base du dossier.

 Ces patients-traceurs permettent aussi d'apprécier le fonctionnement en équipe.

